



CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/2/1
2 décembre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES

Deuxième réunion

Montréal, Canada, 30 mai-3 juin 2005

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation de la réunion:
 - 2.1 Membres du Bureau;
 - 2.2 Adoption de l'ordre du jour;
 - 2.3 Organisation des travaux.
3. Rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants de la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques.

II. QUESTIONS DE FOND

4. Rapport du Comité sur la chargé du respect des obligations.
5. Fonctionnement et activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.
6. Etat des activités de renforcement des capacités et de l'utilisation du Fichier d'experts en prévention des risques biotechnologiques.
7. Questions relatives aux ressources financières et au mécanisme de financement.
8. Coopération avec d'autres conventions, initiatives et organisations internationales.
9. Rapport du Secrétaire exécutif sur l'administration du Protocole et sur les questions budgétaires.

/...

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

III. QUESTIONS DE FOND DÉCOULANT DU PROGRAMME DE TRAVAIL À MOYEN TERME ET DES DÉCISIONS PRÉCÉDENTES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE

10. Notification: options en vue de l'application de l'article 8 concernant l'obligation incombant à une Partie exportatrice, de veiller à ce que l'exportateur adresse une notification et assure l'exactitude des informations contenues dans la notification.
11. Evaluation des risques et gestion des risques (articles 15 et 16).
12. Manipulation, transport, emballage et identification (article 18).
13. Responsabilité et réparation (article 27).
14. Considérations socioéconomiques (article 26, paragraphe 2).
15. Sensibilisation et participation du public (article 23, paragraphe 1(a)).
16. Autres questions scientifiques et techniques éventuellement nécessaires en vue de l'application effective du Protocole.

IV. QUESTIONS FINALES

17. Questions diverses.
18. Date et lieu de la troisième réunion de la Conférence des parties siégeant en tant que réunion des parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.
19. Adoption du rapport.
20. Clôture de la réunion.
